

Arrêté N° 2024-223

**portant nomination de Mme Laurence ROCHER
en qualité de chargée de mission « Transition écologique et campus »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2022-145 du 6 mai 2022 portant nomination de Mme Laurence ROCHER Vice-présidente en charge de la transition écologique et campus ;
- considérant** la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de la transition écologique et campus en résultant ;
- Considérant** la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique de la transition écologique et campus au sein de l'établissement,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Laurence ROCHER, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Transition écologique et campus ».
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période de un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER